# **BAREME DES HONORAIRES**

### A compter du 1er JANVIER 2025

# TRANSACTION (TVA 20 % incluse)

- Vente comprise entre
  0 € et 100 000 € : forfait 5 000 € à 6 000 € maximum
- Vente comprise entre 100 000 € et 150 000 € : forfait 6 000 € à 8 000 € maximum
- Vente comprise entre 150 000 € et 200 000 € : forfait 8 000 € à 10 000 € maximum
- Vente comprise entre 200 000 € et 300 000 € : forfait 10 000 € à 15 000 € maximum
- Vente supérieure à 300 000 € : A négocier
- Fonds de commerce : 10 % (avec minimum de 6 000 €)

#### Ces forfaits sont à la charge du vendeur

#### AUCUNS HONORAIRES DUS AVANT LA CONCLUSION DE LA VENTE

- Rédaction d'un compromis de vente non finalisé : 150 € à la charge de l'acquéreur
- □ Estimation écrite : à partir de 100 € ou gratuite si prise de mandat de vente

# GESTION LOCATION (TVA 20 % incluse)

- □ Visite + constitution du dossier + rédaction de bail : un mois de loyer (minimum de 400 € en cas de loyer inférieur avec un maximum de 8 € / m²), réparti ½ à la charge du bailleur et ½ à la charge du locataire.
- □ Etat des lieux : 3 €/ m² à la charge du bailleur et offert si gestion du bien par l'agence.
- Honoraires de Gestion: 6 % HT soit 7,20 % TTC jusqu'à 8 % HT soit 9,60 % TTC maximum.